

MISE EN CONFORMITE DES ADRESSES

REUNION PUBLIQUE DU
17 JANVIER 2022

MISE EN CONFORMITE DES ADRESSES

REUNION PUBLIQUE DU
17 JANVIER 2022

Pourquoi mettre en conformité les adresses?

Pour la Commune

- Répondre à l'obligation du Maire de veiller à la « commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques », conformément au 1° de l'article L.2212-2 du CGCT.
- Répondre à l'obligation du Maire de fournir les adresses dans le format standardisé de la Base d'Adresse Nationale (BAN) - *projet de loi 3DS en cours*.
- Faciliter les opérations administratives (recensements, gestion des listes électorales).

Pourquoi mettre en conformité les adresses?

Pour les Administrés

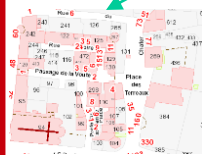
- Faciliter et accélérer l'accès aux soins et les services à domicile (médecins, secours d'urgence...)
- Permettre l'éligibilité à la Fibre
- Faciliter les livraisons à domicile et la délivrance postale
- Permettre une meilleure gestion des dossiers par les fournisseurs de réseau en facilitant l'identification

Une adresse normée permet à chacun de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité.

A quoi sert la Base d'Adresse Nationale?



Seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.



Adresse sur le cadastre



GPS



Services de secours

Les données sont en accès libre. Tout système pouvant intégrer des Géocodes peut utiliser ce service

Déroulé du projet

Etat des lieux
(jan – nov 21)

Identification des bâtiments ayant:

- Le même numéro
- Changé d'accès suite à division
- Une numérotation incohérente

Création de voies
(sept – nov 21)

Signature de conventions avec les propriétaires des voies privées.

Délibération des voies publiques en Conseil Municipal.

Affectation d'un numéro unique
(nov 21)

Calcul des mètres pour chaque entrée

Information aux administrés
(nov 21 – jan 22)

Courriers d'information envoyés aux propriétaires et locataires.

Réunion publique d'information

Commande signalétique – Infos partenaires
(déc 21 – jan 22)

Information transmise:

- A l'IGN – à Google et GPS
- Au centre de tri de la Poste
- Aux fournisseurs des réseaux (ENEDIS-VEOLIA-ORANGE-GRDF)

Envoi des certificats d'adressage
(fév – mars 22)

« **L'attestation de modification administrative d'adresse** » déclenche les procédures auprès des différents organismes

Quelles démarches dois-je effectuer ?

Dès réception de l'**attestation de modification administrative d'adresse** :

- **Récupérer votre plaque** de numéro en Mairie: *des permanences spécifiques seront réalisées.*
- **Installer votre plaque** sur votre portail ou à côté de votre porte d'entrée (compléter cette information par un affichage sur la boîte aux lettres si celle-ci est loin de l'entrée).
- **Mettre à jour vos cartes grises.**
- **Déclarer votre nouvelle adresse** auprès des différents organismes.

**Pas de changements pour votre CNI,
passeport, permis de conduire, ...**

Comment déclarer votre nouvelle adresse?

Nous avons rédigé des **mémentos** qui vous guideront pour faciliter vos démarches.
Vous pourrez les retrouver prochainement sur le site de la Mairie.

Pour les particuliers

MEMENTO - DEMARCHES POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE A DESTINATION DES PARTICULIERS

de changement à faire sur le Centre d'Adressé, le passant ou le permis de construire

Document d'adresse en ligne sur le site de la Mairie de la Réunion

IMPORTANT: NE PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME LE SEUL CAS D'OBJET DE DÉCLARATION DE CHANGEMENT D'ADRESSE À DESTINATION DES PARTICULIERS

Attention: ce document ne s'agit pas d'un acte administratif et ne s'agit pas d'un acte de procédure.

REMARQUE: CE N'EST PAS UNE MODIFICATION ADMINISTRATIVE DANS L'OBJET DU CHANGEMENT

1. Le présent document indique le type de acte que vous pouvez réaliser

2. Pour connaître les conditions applicables, veuillez vous adresser au Centre ou au Centre de Procédure

3. Pour connaître les conditions applicables à votre situation, veuillez vous adresser au Centre ou au Centre de Procédure

Centre de Procédure	Document	Conditions applicables	Remarque
Centre de Procédure	Requête de modification de l'adresse	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion
Centre de Procédure	Requête de modification de l'adresse	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion
Centre de Procédure	Requête de modification de l'adresse	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion

MEMENTO - DEMARCHES POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE A DESTINATION DES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

de changement à faire sur le Centre d'Adressé, le passant ou le permis de construire

Document d'adresse en ligne sur le site de la Mairie de la Réunion

IMPORTANT: NE PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME LE SEUL CAS D'OBJET DE DÉCLARATION DE CHANGEMENT D'ADRESSE À DESTINATION DES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

Attention: ce document ne s'agit pas d'un acte administratif et ne s'agit pas d'un acte de procédure.

REMARQUE: CE N'EST PAS UNE MODIFICATION ADMINISTRATIVE DANS L'OBJET DU CHANGEMENT

1. Le présent document indique le type de acte que vous pouvez réaliser

2. Pour connaître les conditions applicables, veuillez vous adresser au Centre ou au Centre de Procédure

3. Pour connaître les conditions applicables à votre situation, veuillez vous adresser au Centre ou au Centre de Procédure

Centre de Procédure	Document	Conditions applicables	Remarque
Centre de Procédure	Requête de modification de l'adresse	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion
Centre de Procédure	Requête de modification de l'adresse	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion
Centre de Procédure	Requête de modification de l'adresse	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion	Document à déposer au Centre de Procédure (ou au Centre de Procédure de la Réunion) ou au Centre de Procédure de la Réunion

Pour les entreprises

Quel accompagnement pour réaliser ces démarches?

Besoin d'aide pour réaliser vos démarches?

- France Service vous aide dans vos démarches numériques.



ESPACE FRANCE
SERVICE
à la COPAMO

SUR RENDEZ-VOUS

Tél. : 04 78 44 74 85

Permanences
organisées à la Mairie
en MARS

SUR RENDEZ-VOUS



**Pour tous les
autres
organismes**

Des questions ?



REUNION PUBLIQUE DU 17 JANVIER 2022

Merci !

REUNION PUBLIQUE DU 17 JANVIER 2022